

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 18 mai 2026

Faits saillants

- Le Président de la Confédération a vivement critiqué les mesures de protection sur l'acier de l'UE.
- L'économie suisse résiste avec une croissance trimestrielle de +0,5% au T1.
- Baromètre EY 2026 : baisse de près d'un quart des investissements étrangers en Suisse.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 21/05	Var. vs 13/05
EUR/CHF	0,9146	- 0,1 %
USD/CHF	0,7869	0,6 %
SMI	13 446	1,8 %
Taux 10a	0,576 %	9 pb

Macroéconomie

Relations UE-Suisse : Dans une interview à la presse cette semaine, le Président de la Confédération Guy Parmelin a vivement critiqué l'UE, en raison de deux projets lancés par Bruxelles ces dernières semaines qu'il juge « inacceptables ». Le premier concerne la mesure de sauvegarde sur l'acier adopté mi-avril par l'UE et conforme aux règles de l'OMC, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Contrairement aux pays de l'Espace économique européen (EEE), la Suisse ne sera pas exemptée des droits de douane à l'importation de 50 %. Des négociations sont actuellement en cours à l'OMC entre Berne et Bruxelles, portant notamment sur les contingents qui seront octroyés à la Suisse. Le second porte sur la réforme européenne du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, qui impactera le traitement des travailleurs frontaliers au chômage (cf. [veille économique et financière du 25 avril](#)). Guy Parmelin évoque des « discussions difficiles » avec l'UE au sujet de l'accord sur la libre circulation des personnes. Selon le président de la Confédération, « le moment n'est peut-être pas le plus opportun », alors que le paquet d'accord UE-Suisse est en discussion au Parlement et que la population suisse ne s'est pas encore prononcée.

Croissance : Selon [l'estimation rapide du Secrétariat d'Etat à l'Economie SECO](#) (PIB flash), l'économie suisse a enregistré une croissance trimestrielle de +0,5% au 1^{er} trimestre (calculs corrigés des variations saisonnières et des événements sportifs). Cette progression, supérieure aux attentes des économistes, marque une accélération par rapport au trimestre précédent (+0,2%) et témoigne à ce stade de la résilience de l'économie helvétique face aux incertitudes mondiales et aux tensions commerciales persistantes. L'industrie et le secteur des services ont tous deux livré des impulsions positives. Les résultats détaillés seront publiés le 1^{er} juin.

Investissements étrangers : Selon le [Baromètre EY 2026](#) de l'attractivité publié le 21 mai, la Suisse se classe au 13^{ème} rang européen des destinations d'investissements étrangers en 2025. Dans un contexte

mondial marqué par les tensions géopolitiques et une plus grande prudence des investisseurs, le pays enregistre une baisse de près d'un quart des investissements étrangers, avec 84 projets recensés en 2025, contre 111 en 2024 (et 89 en 2023). Les groupes américains, principaux investisseurs en Suisse, ont notamment réduit leurs investissements de 7 %.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance plus large de recul des investissements étrangers en Europe, en baisse de 7 % en 2025, avec 5 026 décisions d'investissement recensées. La France demeure toutefois, pour la septième année consécutive, la première destination européenne des investissements étrangers, avec 852 projets, devant le Royaume-Uni (730) et l'Allemagne (548).

S'agissant des investissements des entreprises suisses à l'étranger, leur nombre a diminué de 13 % pour atteindre 214 projets en Europe. La Suisse conserve néanmoins sa 6^e place parmi les principaux investisseurs européens. Les entreprises suisses ont principalement investi en France et en Allemagne.

Secteurs non financiers

Agriculture : Le Conseil fédéral a décidé d'accorder un soutien ciblé à l'agriculture afin de compenser les conséquences de la diversification de son commerce extérieur (cf. [communiqué](#)). Lors des négociations commerciales, le domaine agricole doit souvent faire des concessions. C'est pourquoi le Conseil fédéral a notamment mis en place un supplément pour les crédits d'investissement, limité dans le temps : les actifs circulants pour les prêts sans intérêts seront augmentés de 150 M CHF en tout entre 2028 et 2031. Les initiatives visant à soutenir les exportations disposeront en outre chaque année d'1 M CHF pendant huit ans. Ces nouvelles dépenses seront financées par les recettes supplémentaires provenant de la mise en adjudication des contingents d'importation. Les ressources financières supplémentaires seront effectives à partir du budget 2028.

Loi sur les cartels : Fin 2025, le Parlement a adopté une importante révision de la Loi sur les cartels qui précisait les cas d'entrave à la concurrence, menant à un assouplissement favorable aux entreprises, tout en renforçant les droits des victimes d'ententes cartellaires. Les débats parlementaires ont également mis en évidence la nécessité de compléter cette réforme matérielle par une réorganisation institutionnelle du système de surveillance (cf. par exemple [note de l'organisation patronale Economiesuisse](#)). Cette seconde réforme va pouvoir être examinée au Parlement dans les prochains mois, à la suite de la publication, le 20 mai, du message du Conseil fédéral (cf. [communiqué](#)). Elle prévoit notamment une clarification de la répartition des compétences entre la Commission de la concurrence (COMCO) et son secrétariat. Le secrétariat serait désormais seul responsable de la conduite des enquêtes, tandis que son rôle lors de la phase décisionnelle serait réduit. Le Conseil souhaite ainsi renforcer la position de la Commission face au secrétariat. Le projet prévoit également d'imposer au secrétariat un délai maximal d'un an après l'ouverture d'une enquête pour communiquer aux entreprises les conclusions provisoires de celle-ci. Enfin, le Conseil fédéral souhaite garantir que les affaires de cartels soient traitées par des personnes disposant de compétences économiques spécifiques, grâce au recours à des juges spécialisés exerçant leur fonction à titre accessoire.

Réforme des retraites : Le Conseil fédéral a présenté le 20 mai son avant-projet de réforme des retraites « AVS 2030 » (cf. [communiqué](#)), ouvrant ainsi la consultation préalable à l'examen au Parlement. Comme attendu, le texte ne prévoit pas de relèvement de l'âge de référence, maintenu à 65 ans, même si le gouvernement indique vouloir étudier de futurs modèles d'adaptation. Le premier volet de la réforme vise à encourager l'activité professionnelle avant et après l'âge de la retraite : relèvement de la franchise de cotisation après 65 ans, révision des décotes et surcotes, relèvement de 58 à 63 ans de l'âge minimal pour une retraite anticipée du 2^{ème} pilier, et possibilité d'améliorer sa rente au-delà de 70 ans. Le second volet vise à améliorer le recouvrement des cotisations et à les rendre plus justes : alignement du taux de cotisations des indépendants aux revenus élevés avec celui des salariés, fin de l'exonération de cotisation des indemnités maladie/accident, ou encore limitation des stratégies consistant à privilégier les dividendes au salaire pour réduire les cotisations. Enfin, le Parlement examine toujours des modes de financements pour

la « 13^{ème} rente » de l'assurance vieillesse qui sera versée pour la première fois en décembre. Le Conseil fédéral propose donc plusieurs scénarios alternatifs dans « AVS 2030 » si aucun financement suffisant n'est trouvé, soit par une hausse de TVA seule, soit par une combinaison TVA-cotisations.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay